fédération des services publics

la cgt

CAP

Commission administrative paritaire

CATÉGORIE A

Élections professionnelles
Fonction publique territoriale

JE VOTE CGT

6 DÉCEMBRE 2018

LE 6 DÉCEMBRE 2018, NOUS ÉLIRONS NOS REPRÉSENTANT.E.S À LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE (CAP) POUR TOUS LES AGENTS DE CATÉGORIE A

JE VOTE CGT, C'EST EFFICACE AU QUOTIDIEN !

ATTENTION, ce document n'est pas un bulletin de vote !

JE VOTE

POUR DES REPRÉSENTANT.E.S CGT QUI INTERVIENDRONT SUR LES QUESTIONS QUI ME CONCERNENT :

- Respect et défense tant des intérêts individuels que des garanties collectives ;
- Déroulement de carrière (titularisation, avancement de grade…) ;
- Respect des garanties statutaires et équité de traitement de tous les agents (recrutement, mutation, entretiens professionnels, discipline, disponibilité…) ;
- Respect du rôle social et de la citoyenneté des cadres, sans risque de représailles ou de sanction, pour un service public tourné vers l'intérêt général (droit d'alerte, management humain et alternatif, droit d'expression, participation aux décisions…).

scannez-moi

JE SUIS PUBLIC 100%

Le résultat du scrutin déterminera également le nombre de représentant.e.s CGT au Conseil de Discipline, au Conseil de Discipline de Recours et à la Commission de Réforme.

VOTER CGT C'EST

donner aux futur.e.s élu.e.s les moyens de défendre les droits et les intérêts de tou.te.s les agent.e.s titulaires pour un meilleur service public.

CHOISIR VOS ÉLU.E.S CGT C'EST AUSSI RENFORCER LES MOYENS DE NOTRE ORGANISATION SYNDICALE AU NIVEAU NATIONAL pour revendiquer et gagner de nouveaux droits

- Augmenter les salaires par le dégel du point d'indice et réclamer une amplitude indiciaire de 1 à 4,6 entre le 1er échelon de catégorie C (1 800 euros brut) et le dernier échelon de catégorie A, avec le rattrapage des pertes constatées ces dernières années ;
- Créer des emplois statutaires pour développer des services publics répondant à l'intérêt général sur l'ensemble du territoire et recourir exceptionnellement au recrutement de contractuel.le.s ;
- Organiser des concours chaque année ;
- Rétablir la retraite à 60 ans pour toutes et tous avec une pension correspondant à au moins 75 % du traitement brut des 6 derniers mois d'activité et prendre en compte les années d'études dans le calcul de la retraite ;
- Revenir à un cadre d'emplois unique pour les ingénieurs et réduire la durée d'avancement d'échelon pour tous… ;
- Instaurer une réelle formation professionnalisante pour toutes les filières de catégorie A et porter le financement du CNFPT à 3 % de la masse salariale ;
- Exiger une véritable démocratie sociale et le respect des libertés syndicales dans nos services publics territoriaux, notamment pour les cadres ;
- Réclamer une gestion collective des carrières à un niveau plus pertinent : au niveau national pour la catégorie A, régional pour la catégorie B et départemental pour la catégorie C ;
- Mettre en œuvre un véritable « droit à la déconnexion » pour mieux respecter l'articulation des temps professionnels et personnels et encadrer le télétravail dans cet objectif ;
- La mise en œuvre de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes : à travail de valeur égale, salaire/traitement égal.

PAS D'ACQUIS SOCIAUX SANS CONQUÊTES SYNDICALES !

LE JEUDI 6 DÉCEMBRE 2018

UN SEUL TOUR DE SCRUTIN CHAQUE VOIX COMPTE !

fédération des services publics

la cgt

CAP

Commission administrative paritaire

CATÉGORIE B

Élections professionnelles
Fonction publique territoriale

JE VOTE CGT

6 DÉCEMBRE 2018

LE 6 DÉCEMBRE 2018, NOUS ÉLIRONS NOS REPRÉSENTANT.E.S À LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE (CAP) POUR TOUS LES AGENTS DE CATÉGORIE B

JE VOTE CGT, C'EST EFFICACE AU QUOTIDIEN !

ATTENTION, ce document n'est pas un bulletin de vote !

scannez-moi

JE SUIS PUBLIC 100%

JE VOTE POUR DES REPRÉSENTANT.E.S CGT QUI INTERVIENDRONT SUR LES QUESTIONS QUI ME CONCERNENT :

- Respect et défense tant des intérêts individuels que des garanties collectives ;
- Le déroulement de carrière (titularisation, avancement de grade, promotion interne) ;
- Les demandes de révision d'entretien professionnel ;
- Le respect des garanties statutaires (procédures de discipline, mutations, recours, disponibilité, formation…).

Le résultat du scrutin déterminera également le nombre de représentant.e.s CGT au Conseil de Discipline, au Conseil de Discipline de Recours et à la Commission de Réforme.

VOTER CGT C'EST donner aux futur.e.s élu.e.s les moyens de défendre les droits et les intérêts de tou.te.s les agent.e.s titulaires pour un meilleur service public.

FIER-E-S DE TRAVAILLER POUR LE SERVICE PUBLIC !

CHOISIR VOS ÉLU.E.S CGT C'EST AUSSI RENFORCER LES MOYENS DE NOTRE ORGANISATION SYNDICALE AU NIVEAU NATIONAL pour revendiquer et gagner de nouveaux droits

- Augmenter les salaires par le dégel du point d'indice et réclamer une amplitude indiciaire de 1 à 4,6 entre le 1er échelon de catégorie C (1 800 Euros brut) et le dernier échelon de catégorie A, avec le rattrapage des pertes constatées ces dernières année ;
- Reconnaitre statutairement le niveau d'expertise et de technicité des agents de catégorie B ;
- Reconnaitre la pénibilité ;
- Organiser des concours chaque année ;
- Créer des emplois statutaires pour développer des services publics répondant à l'intérêt général sur l'ensemble du territoire, en élargissant le périmètre de l'action publique ;
- Réclamer une gestion collective des carrières à un niveau régional pour la catégorie B ;
- Rétablir la retraite à 60 ans pour toutes et tous avec une pension correspondant à au moins 75 % du traitement brut des 6 derniers mois d'activité et prendre en compte les années d'études dans le calcul de la retraite ;
- Instaurer une réelle formation professionnalisante pour toutes les filières de catégorie B et porter le financement du CNFPT à 3 % de la masse salariale ;
- Exiger un traitement égal à service égal pour les femmes et les hommes ;
- Défendre le statut de la fonction publique garant de l'égalité de traitement de tous les usagers ;
- La mise en œuvre de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes : à travail de valeur égale, salaire/traitement égal.

PAS D'ACQUIS SOCIAUX SANS CONQUÊTES SYNDICALES !

LE JEUDI 6 DÉCEMBRE 2018

UN SEUL TOUR DE SCRUTIN CHAQUE VOIX COMPTE !

fédération des services publics

la cgt

CAP

Commission administrative paritaire

CATÉGORIE C

Élections professionnelles
Fonction publique territoriale

JE VOTE CGT

6 DÉCEMBRE 2018

LE 6 DÉCEMBRE 2018, NOUS ÉLIRONS NOS REPRÉSENTANT.E.S À LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE (CAP) POUR TOUS LES AGENTS DE CATÉGORIE C

JE VOTE CGT, C'EST EFFICACE AU QUOTIDIEN !

ATTENTION, ce document n'est pas un bulletin de vote !

JE VOTE POUR DES REPRÉSENTANTS CGT QUI INTERVIENDRONT SUR LES QUESTIONS QUI ME CONCERNENT :

- Le déroulement de ma carrière : stagiairisation, titularisation, avancement de grade, demande de temps partiel
- Les demandes de révision d'entretien professionnel
- Le respect de mes garanties statutaires : procédures de discipline, mutations, recours, détachement, reclassement, disponibilité pour convenances personnelles, refus de formations, refus de congés au titre du CET, refus de décharge de service pour exercice de droit syndical
- La demande de télétravail, en cas de refus

scannez-moi

JE SUIS PUBLIC 100%

Le résultat du scrutin déterminera également le nombre de représentant.e.s CGT au Conseil de Discipline, au Conseil de Discipline de Recours et à la Commission de Réforme.

VOTER CGT C'EST

donner aux futur.e.s élu.e.s les moyens de défendre les droits et les intérêts de tou.te.s les agent.e.s titulaires pour un meilleur service public.

FIER-E-S DE TRAVAILLER POUR LE SERVICE PUBLIC !

EN CHOISISSANT LA LISTE CGT, NOUS NOUS DONNONS DAVANTAGE DE FORCE pour revendiquer et gagner de nouveaux droits au niveau national

- L'augmentation des salaires par le dégel du point d'indice, avec le minimum de rémunération à 1800 euros brut
- Une gestion collective des carrières à un niveau plus pertinent : aux niveaux national pour la catégorie A, régional pour la catégorie B et départemental pour la catégorie C
- Une véritable reconnaissance des qualifications par une refonte des grilles indiciaires
- Organiser des concours chaque année
- La retraite à 60 ans pour tous avec une pension d'au moins 75 % du salaire brut des 6 derniers mois et prise en compte des années d'études dans le calcul de la retraite ;
- La création d'emplois statutaires
- La reconnaissance de la pénibilité
- L'établissement d'un vrai droit et accès à la formation professionnelle avec un financement porté à 3 % pour le CNFPT
- L'instauration du temps de travail à 32h
- La mise en œuvre de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

PAS D'ACQUIS SOCIAUX SANS CONQUÊTES SYNDICALES !

LE JEUDI 6 DÉCEMBRE 2018

UN SEUL TOUR DE SCRUTIN CHAQUE VOIX COMPTE !